

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 18/12/2020
Reçu en préfecture le 18/12/2020
Affiché le 
ID : 059-215903691-20201217-20201217_1-DE

DU 17 DECEMBRE 2020

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 25
- de votants 27

L'an deux mil vingt

Le dix-sept décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de Philippe Baudrin

OBJET

**SEJOUR NEIGE INFORMATION DU
CHOIX DU PRESTATAIRE ET ADOPTION
DU TARIF DE PARTICIPATION DES
FAMILLES**

Etaient présents : P. BAUDRIN D. RAMEZ C. COLLET G. COLLET C. RIFF MP. THUILLET C. DESROUSSEAU S. SPOTO A. MALABOEUF H. DUMOULIN L. BLONDEAU L. PHILIPPE A. DEVEMY B. LE MAIGNENT C. GRAND H. LEDOUX JC. REZIGA F. COQUELET S. GLINEUR G. MONTAY A. AIT BAHAM. DELANNOY C. MERCIER I. PLOUVIER B. MERESSE

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 17/12/2020

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 11/12/2020

Etaient excusés : V. PORQUET S. PIROTTE

Procurations respectives à : C. COLLET P. BAUDRIN

Un scrutin a eu lieu, Laura PHILIPPE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Un marché à procédure adaptée a été lancé pour recruter le prestataire qui aura en charge l'organisation du séjour à la neige pour 42 enfants de CM2 de la commune lors des vacances scolaires de février 2021.

Planète Aventures a été retenu en fonction de critères qualitatifs (lieu, organisation, nombre d'heures et de jours de ski, qualité de l'animation...) et du prix, soit 840 € par enfant. Ce séjour se déroulera à St Jean d'Aulps en Haute Savoie à 25 km de Thonon les Bains durant la 1ère semaine des vacances de février 2021, soit du 20 au 28 février 2021.

La commission Jeunesse propose de garder des tarifs identiques à ceux de 2020 et de déterminer ainsi le montant de la participation des familles :

95,00 € par enfant (2020 : 95,00 €)

en cas de fratrie 85,00 € par enfant (2020 : 85,00 €).

Un paiement en deux fois sera autorisé pour les familles qui le désirent. Une aide du CCAS sera accordée aux familles en difficulté.

Le conseil municipal, entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'agréer les tarifs proposés.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING le 18/12/2020

La Directrice générale des services

I. SERAFINI

